

Introduction

Stéphane GOUGELMANN et Jean-Marie ROULIN

Dans *La Philosophie dans le boudoir*, Sade dépeint Dolmancé comme un homme à qui « les délices de Sodome [...] sont aussi chers comme agent que comme patient », et qui consent néanmoins à « essayer des femmes¹ ». Un siècle plus tard, le baron de Charlus incarne dans *À la Recherche du temps perdu* la figure essentialisée de la « tante ». Ces personnages littéraires ne se distinguent pas seulement par leurs caractères ou par leur manière de vivre leur sexualité, mais aussi et surtout par l'épistémologie qui sous-tend la description de leurs préférences sexuelles. Différence d'épistémè qui, pour Foucault, est le fruit d'une mutation historique : « L'homosexuel du XIX^e siècle est devenu un personnage : un passé, une histoire et une enfance, un caractère, une forme de vie ; une morphologie aussi, avec une anatomie indiscreète, et peut-être une physiologie mystérieuse [...]. Le sodomite était un relaps, l'homosexuel est maintenant une espèce². » Le terme de « personnage » fait signe vers la littérature : c'est par et dans la fiction que l'homosexuel-le acquiert une existence et une essence, un corps et une âme, une identité et une histoire. De la Révolution à la Grande Guerre, la littérature a reconfiguré le désir pour le même sexe. Elle a imaginé le récit de vie des homosexuel·les, en a dessiné les

-
1. Donatien Alphonse François de Sade, *La Philosophie dans le boudoir* [1795], in *Œuvres*, M. Delon (éd.), Paris, Gallimard « Pléiade », 1998, t. III, p. 6.
 2. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, I, La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, « tel », 1976, p. 59.

portraits moraux et physiques. Mais l'écriture est prise entre deux écueils : celui de la censure, qui vise à anéantir une réalité en lui déniait un nom, et celui d'un vocabulaire, qui nomme celle ou celui qui désire ou aime un être de son sexe par les mots de la damnation (sodomite) ou de l'opprobre (gouine, gougnotte), puis de la pathologie (inverti). Aussi ce numéro de *Littératures* interroge-t-il la manière dont la littérature, de la fiction à la correspondance, élabore le personnage de la femme ou de l'homme qui engage une relation amoureuse ou/et sexuelle avec un individu du même sexe – qui sera ici la définition d'« homosexuel ».

« HOMOSEXUEL » ET « HOMOSEXUALITÉ » : LE CHOIX DES MOTS

Notre choix d'avoir recours aux termes d'« homosexualité » et d'« homosexuel-le » mérite un éclaircissement méthodologique. Ils constituent, en effet, un anachronisme et une incongruité épistémique, qui applique une catégorie médicale, avec ses implicites et ses connotations, à des êtres ou des comportements qui ne relèvent pas de la médecine, ou qui n'en ont relevé que par un coup de force. Au XIX^e siècle, comme à d'autres époques, les mots pour le dire manquent. On emprunte à la Grèce le mot de « pédéraste » en dérivant le sens premier vers celui, bien différent, de relations sexuelles entre hommes, et en inversant les signes : d'une pratique éducative valorisée dans l'Antiquité, la pédérastie devient un vice ; à la tradition judéo-chrétienne celui de « sodomite » qui désigne un individu par une métonymie – la pratique sexuelle spécifique et non exclusivement homosexuelle étant mentionnée en lieu et place de la personne –, et qui appelle le feu de la colère du Dieu de l'Ancien Testament. Plus souvent et plus perversément, on recourt au silence, pour ne pas accorder l'être à l'innommable. Louis-Sébastien Mercier légitime ce silence dans un chapitre du *Tableau de Paris*, explicitement désigné comme « Sans titre », et pour cause : « Il est des vices sur lesquels la censure doit se taire, parce qu'elle risquerait de les dévoiler sans les corriger³. »

Face à l'absence concertée de mots pour dire des relations qui existent et se vivent au XIX^e siècle, ce serait introduire une fausse perspective que de choisir les termes en usage à l'époque⁴. Si on a usé du mot « nègre », il n'y a aucune raison de le constituer en notion dans une réflexion scientifique, car, loin de garantir un respect de l'historicité, il introduirait un point

3. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, éd. J.-Cl. Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, t. I, p. 609.

4. Régis Révenin en fait de même dans une approche historique du phénomène : *Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005.

de vue et une connotation contraires à la visée d'objectivité. Au reste, le reproche d'anachronisme, quand il s'agit de nommer, est peu pertinent : « électricité » est entré dans la langue en 1720, mais les phénomènes électriques ont existé bien avant le mot par lesquels les hommes les désignent. Il convient du moins de définir le terme, et de circonscrire ses connotations.

Homosexualität a été proposé en allemand par Karl-Maria Kertbeny en 1869, dans un libelle anonyme – comme si l'anonymat était la seule manière de nommer ce qui devrait rester innommable – qui plaidait pour la dépenalisation dans le code pénal prussien des rapports sexuels entre personnes de même sexe⁵. « Homosexualité » et « homosexuels » sont attestés en français à partir de 1891⁶. Néologisme hybride, doublement. En premier lieu, il mêle le grec avec le préfixe d'« homo » et le latin de « sexualité ». Cette étymologie convoque la caution de l'antique et, surtout, répond à une aspiration d'objectivation scientifique, comme deux principes de légitimation. Nulle surprise dès lors qu'il ait été très vite repris par le discours médical qui en a fait une pathologie. En deuxième lieu, il conjoint le même et la séparation, car le « sexe » dérive étymologiquement de la coupure : associée au même (« homo- »), la coupure y est niée, dans un rêve de complétude androgynique.

« Homosexualité », « homosexuel », « homosexuelle », donc. Nous emploierons ces termes parce que ce sont les plus courants et les plus commodes, mais en les libérant de la dimension essentialisante qu'ils ont prise. Pour nous, ils désignent des actes, des gestes, des habitudes de vie, mais non une identité. Bref, l'homosexuel avant que le XIX^e siècle n'en fasse une « espèce ». Ou plutôt dans toute l'étendue de sens, qui va de la définition circonstancielle donnée à « pédérastie » par Flaubert (« maladie dont tous les hommes sont affectés à un certain âge⁷ ») à l'identité courante du personnage essentialisé par des préférences sexuelles, figé dans une identité configurée et stigmatisée.

-
5. Voir par exemple la récente mise au point d'Éric Bordas dans son introduction au numéro que *Romantisme* a consacré à « Sodome et Gomorrhe » (2013/1, n° 159), p. 3-17.
 6. Dr Chatelain, « Compte rendu de *Psychopathia sexualis mit besonderer Berücksichtigung der contraren Sexualempfindung*, [...] par le Dr R. de Krafft-Ebing, 6^e éd. augmentée et remaniée, *Annales médico-psychologiques* », t. XIV, 1891, p. 330.
 7. Gustave Flaubert, *Le Dictionnaire des idées reçues*, in *Bouvard et Pécuchet*, Paris, Gallimard « Folio », 1979, p. 546.

LA PAROLE ET LES NORMES

Dès l'époque des Lumières, l'homosexualité est l'objet d'un « éréthisme discursif généralisé⁸ » et d'une préoccupation sociale qui cherchent à la cerner pour mieux l'anéantir. Sur le plan juridique tout d'abord. En 1765, l'*Encyclopédie* rappelait que « la loi *cum vir* au code *de adult.* veut que ceux qui sont convaincus de ce crime [sodomie] soient brûlés vifs⁹ ». La Révolution a certes apporté un progrès décisif sur ce plan, puisque dans le code pénal adopté en 1791, et au contraire des autres pays d'Europe, la sodomie n'est plus un acte interdit. Mais cette dépénalisation a pour revers une coercition d'un tout autre ordre, la contrainte matrimoniale. Le Code civil (1804) inscrit dans la juridiction le modèle patriarcal, vénérant la famille, protégeant la filiation, veillant à l'égalité de transmission de l'héritage entre les enfants. L'homosexualité, même dépénalisée, reste donc reléguée dans les marges obscures où la maintenait la vindicte des religions du Livre : sans but procréatif, vouée aux vertiges de la chair et exposant les patrimoines aux risques de stériles jouissances, elle ne peut que fragiliser le dogme du bon citoyen, procréateur et monogame.

Ce paramètre juridico-social va ensuite trouver un allié et une caution scientifique dans le discours médical, figure d'un pouvoir qui s'étend progressivement au fil du siècle. La « sodomie » était classée dans l'*Encyclopédie* dans les catégories de « Gram. & Jurisprud. », et définie comme le « crime de ceux qui commettent des impuretés contre la nature¹⁰ ». La définition était si extensive que « sodomie » incluait même « le crime que l'on commet sur soi-même », à savoir la masturbation. Dans *Le Rêve de d'Alembert*, Diderot établissait un dialogue entre Mlle de Lespinasse, d'Alembert et le médecin, Bordeu, sur la question de savoir si les diverses formes de la sexualité sont contre la nature ou dans la nature. Le fondement épistémologique y était plus philosophique que médical, comme le montre cette conclusion formulée par Bordeu : « Tout ce qui est ne peut être ni contre nature ni hors de nature¹¹. » À partir du mitan du XIX^e siècle, la médecine s'empare des discours sur la sexualité, édicte des normes et catalogue les dérives. Progressivement, l'orientation affective et sexuelle pour son semblable devient une pathologie, une « perversion » ou une « inversion » : le qualificatif scientifique d'« inversi », qui suppose une inversion psychique autant que physique et accrédite l'idée d'une contre-

8. Michel Foucault, *op. cit.*, p. 58.

9. *Encyclopédie*, Paris, 1765, t. XV, p. 266.

10. *Ibid.*

11. Denis Diderot, *Rêve de d'Alembert*, in *Œuvres*, Paris, Gallimard « Pléiade », 1951, p. 939.

nature, tend à concurrencer, dans le second XIX^e siècle, celui, plus culturel, de pédéraste qui faisait référence aux mœurs grecques, avant que n'apparaisse en français le terme d'homosexuel. Ce germanisme vient, pour un temps du moins, résoudre un conflit de définitions qui court tout au long du siècle : l'homosexualité finit par désigner toute attraction affective ou sexuelle, réalisée ou non, voire consciente ou non, pour un individu de même sexe.

Enfin, au croisement du médical et du social, le XIX^e siècle se caractérise par le renforcement de la frontière dressée entre les hommes et les femmes. Dans *Making sex. Body and Gender from the Greeks to Freud* (1990¹²), Thomas Laqueur a posé l'hypothèse du passage, au cours du XVIII^e siècle, du modèle unisexué qui prévalait à la Renaissance et l'Âge classique à un modèle bisexué. La femme et l'homme sont dès lors conçues comme des êtres de natures différentes. Socialement, le XIX^e siècle a vu se renforcer la barrière qui sépare les femmes et les hommes, ainsi que le relève Alfred de Musset dans le deuxième chapitre de *La Confession d'un enfant du siècle* : « Mais il est certain que tout d'un coup, chose inouïe dans les salons de Paris, les hommes passèrent d'un côté et les femmes de l'autre ; et ainsi les unes vêtues de blanc comme des fiancées, les autres vêtues de noir comme des orphelins, ils commencèrent à se mesurer des yeux¹³. » Dans cette société, les sexes sont cloisonnés, les interversions de rôles et les troubles dans le genre condamnés : les hommes étudient dans les villes, sont à l'armée ou rêvent, nostalgiques, de l'héroïsme napoléonien et les femmes au couvent rejouent *La Religieuse* avant d'être cantonnées dans l'espace domestique. Le renforcement de la frontière entre hommes et femmes exacerbe le désir, conforté par l'injonction sociale, d'un sexe pour l'autre. Il a pour envers la constitution d'espaces homosociaux, plaçant les hommes et les femmes face à une injonction paradoxale : forcés de fréquenter des milieux unisexués et des êtres du même sexe, elles/ils se trouvent cependant confrontés à l'interdit de la relation homosexuelle. Symétriquement, le mariage bourgeois offre un possible modèle du couple de même sexe et de la vie à deux. Ainsi, dans *Le Rouge et le Noir*, Julien Sorel interprète la proposition que lui fait Fouqué de devenir son associé et de rester avec lui comme l'invitation à une forme de vie conjugale : « c'est dans l'espoir de se faire un compagnon qui ne

12. Traduit en français par M. Gauthier : *La Fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.

13. Alfred de Musset, *La Confession d'un enfant du siècle* [1836], Paris, Gallimard « Folio », 1973, p. 28.

le quitte jamais¹⁴. » La description de la soirée qu'ils passent ensemble offre une synecdoque de cette conjugalité : « Pendant tout le souper qu'ils préparèrent eux-mêmes, comme des héros d'Homère, car Fouqué vivait seul [...]. » La comparaison avec Achille et Patrocle auréole ce compagnonnage d'un héroïsme épique, comme le choix de l'épisode particulier met en relief l'envers de la geste guerrière, en évoquant la quotidienneté et la simplicité ménagères. Stendhal ouvre, dans ce chapitre, un possible narratif qui est aussi un possible de la vie sociale du XIX^e siècle.

Il n'en demeure pas moins que, dans la plupart des esprits, l'homosexualité est jugée hors-norme, contre-nature et antisociale : c'est un « monde à l'envers », résume Laure Murat¹⁵. Dans une société où la distinction des rangs est un peu moins marquée que sous l'Ancien Régime, où des passages sont possibles, où les braises révolutionnaires menacent constamment l'ordre bourgeois, le désir homosexuel rend poreuse la frontière entre les classes et induit un risque de désordre social. Ainsi, la relation homosexuelle se glisse au cœur des mariages comme en témoignent romanesquement les « deux inséparables », Mme la marquise d'Espagnet et Mme Haffner, femmes mariées qui, au début de *La Curée* (1871), affichent publiquement leur liaison amoureuse. Figure particulière de l'adultère, elle sème le trouble, menaçant la mission procréatrice de l'union conjugale, comme dans le roman d'Adolphe Belot, *Mademoiselle Giraud, ma femme*¹⁶. L'homosexuel·le, dans un siècle où l'ordre bourgeois est constamment remis en cause, incarne une des figures de la révolte, dans des formes variées : Vautrin, chez Balzac, fasciné par Lucien ou Eugène, est le hors-la-loi qui déconstruit les rouages des hiérarchies sociales pour conquérir le pouvoir ; la « stérile volupté¹⁷ » des femmes de Lesbos, chez Baudelaire, est une insulte à l'impératif de reproduction matrimoniale.

Le bourgeois ne redoute pas seulement cette « décadence » pour la pérennité de ses valeurs et de ses biens, mais aussi pour lui-même et ses enfants : la vogue des travaux sur la dégénérescence insufflé l'idée que la dépravation ne gît pas seulement dans les bas-fonds, mais peut être aussi une tare héréditaire susceptible d'affecter toute lignée (Jean-Martin Charcot et Valentin Magnan, en 1882, défendent ainsi cette thèse à propos

14. Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, in *Œuvres romanesques complètes*, Paris, Gallimard « Pléiade », 2005, t. I, p. 415.

15. Laure Murat, *La Loi du genre. Une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006, p. 109.

16. Comme le montre dans ce numéro l'analyse de Stéphane Gougelmann.

17. Charles Baudelaire, « Lesbos » (v. 17), in « Pièces condamnées tirées des *Fleurs du mal* », *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard « Pléiade », 1975, t. I, p. 150.